

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme dirige l'action de l'OSCE dans la dimension humaine. Il s'emploie à protéger les droits de l'homme, à édifier des sociétés démocratiques en mettant l'accent sur les élections, à renforcer l'état de droit et à promouvoir un respect sincère et une compréhension mutuelle entre les individus et les États.

Suivi des engagements

L'un des éléments fondamentaux du mandat du BIDDH consiste à s'assurer que les États participants respectent leurs engagements dans la dimension humaine. Si l'observation des élections est l'activité la plus visible du Bureau, il est également très attentif à la mesure dans laquelle les États tiennent d'autres engagements.

En 2007, le BIDDH a affecté quelque 3 000 observateurs de 49 États participants à 16 missions électorales, dont plus de 20 observateurs de longue durée et près de 90 observateurs de courte durée qui ont été financés grâce au Fonds du BIDDH pour la diversification des missions d'observation électorale.

Missions d'observation et d'évaluation électorale

Pays	Type d'élections	Date	Type de Mission
Serbie	Législatives	21 janvier	Observation
Albanie	Locales	18 février	Observation
Estonie	Législatives	4 mars	Évaluation
France	Présidentielles	22 avril et 6 mai	Évaluation
Arménie	Législatives	12 mai	Observation
Irlande	Législatives	24 mai	Évaluation
Moldavie	Locales	3 et 17 juin	Observation
Belgique	Législatives	10 juin	Évaluation
Turquie	Législatives	22 juillet	Évaluation
Kazakhstan	Législatives	18 août	Observation
Ukraine	Législatives	30 septembre	Observation
Pologne	Législatives	21 octobre	Évaluation
Suisse	Législatives	21 octobre	Évaluation
Croatie	Législatives	25 novembre	Observation restreinte
Kirghizistan	Législatives	16 décembre	Observation
Ouzbékistan	Présidentielles	23 décembre	Observation restreinte

L'observation des élections n'est pas une fin en soi. La suite donnée aux missions d'observation et aux recommandations formulées dans des rapports est l'objectif essentiel. Dans le but d'engager un débat sur les pratiques les plus efficaces en matière de suivi, incluant la possibilité de rapports réguliers sur la mise en œuvre des recommandations, le BIDDH a fait distribuer aux États participants un document de réflexion décrivant dans les grandes lignes un cadre éventuel pour les activités de suivi.

Le BIDDH s'est également attaqué à la torture et aux mauvais traitements dans les systèmes de justice pénale. Il a envoyé à toutes les opérations de terrain un questionnaire dont le but était de recueillir leurs expériences dans la lutte contre ces phénomènes, d'identifier les obstacles systémiques à la prévention de la torture, de désigner les domaines dans lesquels le Bureau pourrait aider les opérations de terrain dans les activités de lutte contre la torture et de recueillir des informations sur d'autres initiatives dans ce domaine. Les résultats seront utilisés pour une future publication. Dans le cadre de son action contre la torture, le BIDDH met l'accent sur la promotion et sur la mise en œuvre du *Protocole additionnel à la Convention contre la torture* et fournit un soutien ciblé visant à renforcer les programmes nationaux de surveillance.

En 2007, le BIDDH a mené à bonne fin des projets de longue durée portant sur l'observation de procès pénaux au Kazakhstan et au Kirghizistan. Des rapports finaux, comportant des recommandations, ont été publiés et communiqués aux autorités concernées et au public. Dans le cadre d'un autre projet lancé en 2006, plus de 30 procès avec jury ont été observés dans tout le Kazakhstan en 2007.

Le BIDDH a suivi la situation des défenseurs et des militants des droits de l'homme dans tout l'espace de l'OSCE et a publié un rapport à ce sujet en décembre. Quatre domaines de préoccupation particulière y sont recensés : attaques physiques contre les défenseurs des droits de l'homme, restrictions à la liberté d'association ; non-respect et non-protection de la liberté de réunion ; et restrictions au droit de libre circulation.

Fourniture de formations et d'avis

Dans l'espace de l'OSCE tout entier, des personnes travaillant au sein de gouvernements et d'organisations non gouvernementales où de simples citoyens se consacrent aux buts de l'Organisation. Le BIDDH soutient ces groupes et ces personnes en leur dispensant des avis d'experts et des formations destinés à développer leur compétences lorsqu'ils visitent des prisons, observent les élections, surveillent les abus des droits de l'homme, luttent contre la violence familiale, assurent des permanences téléphoniques pour les victimes de la traite, soutiennent le pluralisme politique ou combattent pour la liberté d'exprimer leurs opinions.

Le Bureau a organisé trois stages régionaux à l'intention d'observateurs électoraux de courte durée à l'Académie de l'OSCE de Bichkek et a soutenu des initiatives nationales en formant des observateurs allemands, autrichiens, norvégiens et russes à la participation aux missions électorales.

Le BIDDH a organisé des stages de formation à l'intention de fonctionnaires à Achgabat, Bakou et Londres, dans le but d'élaborer des stratégies pour assurer le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

Au Kazakhstan, le Bureau a formé des fonctionnaires aux mécanismes nationaux d'orientation, un cadre interadministrations destiné à protéger les victimes de la traite. Toujours au Kazakhstan, le BIDDH et l'Union des avocats ont sélectionné 26 avocats pénalistes pour participer à un stage de formation dans le but d'améliorer leurs compétences.

En Arménie et au Tadjikistan, le BIDDH a dispensé des formations qui visaient à renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'homme à suivre les questions relatives aux droits de l'homme et à établir des rapports à ce sujet et il a en outre organisé des stages de

formation pour les institutions du médiateur en Arménie et en Azerbaïdjan.

Dans le prolongement d'un projet pilote mené en 2005–2006 qui avait porté sur la définition d'une méthodologie pour l'autoévaluation des partis, le BIDDH a exécuté un programme d'activités demandé par les six principaux partis politiques géorgiens. Le programme a comporté des ateliers sur la direction locale des partis, la planification stratégique, le financement des partis et une formation à l'intention d'un groupe interpartis de formateurs.

En coopération avec la Présence en Albanie, le BIDDH a prêté son concours au Gouvernement albanais pour préparer la modernisation de ses systèmes d'état civil et d'adresses.

Le BIDDH continue d'aider la Coalition d'organisations non gouvernementales de femmes en Géorgie à développer ses capacités à améliorer la participation politique des femmes et à faire adopter des mesures politiques en faveur de l'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes. En 2007, le Bureau avait organisé, à l'intention de la Coalition, des ateliers sur des stratégies pour l'élaboration de campagnes d'information et de campagnes dans les médias sur l'égalité entre les sexes.

Le BIDDH, le Bureau du Coordonnateur des projets en Ukraine et des experts de la police fédérale autrichienne ont organisé le premier atelier de formation sur le rôle de la police dans la prévention et la lutte contre la violence conjugale à l'intention des chefs des commissariats de quartier des 27 régions d'Ukraine.

Le Bureau forme depuis plusieurs années des policiers à reconnaître les crimes inspirés par la haine et à lutter contre ces derniers. En 2007, il a assuré la formation de policiers ukrainiens, polonais et serbes. Il a également organisé un séminaire de formation de formateurs à l'intention d'experts en matière de police de 13 pays, qui s'est terminé par la première réunion annuelle du Réseau régional de prévention et d'enquête sur les crimes inspirés par la haine. En outre, le BIDDH et un comité d'experts de toute la région de l'OSCE ont élaboré un programme de formation et un guide pour les organisations non gouvernementales sur le suivi et le signalement des incidents motivés par la haine.

Le BIDDH a commencé à coopérer avec le Ministère azerbaïdjanais de l'éducation dans les domaines de la formation des enseignants et de l'élaboration des programmes de cours concernant l'éducation aux droits de l'homme et la promotion du respect et de la compréhension mutuels.

Soutien législatif

Le BIDDH fournit aux États participants des avis techniques et une assistance pour l'élaboration d'une législation qui soit conforme aux engagements de l'OSCE. En 2007, le Bureau a formulé des commentaires sur des actes législatifs concernant la liberté de réunion, la liberté d'association, les partis politiques, les sondages d'opinion, la migration et des amendements constitutionnels.

La base de données législatives du BIDDH (www.legislationline.org) a subi une remise à jour approfondie sur différents thèmes, dont la traite des êtres humains, le terrorisme, la liberté d'information et les organisations non gouvernementales.

Le Bureau et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe ont publié six analyses juridiques de la législation électorale.

Le BIDDH a également fourni un soutien législatif par le biais de son Groupe consultatif d'experts sur la liberté de religion ou de conviction et en procédant à des analyses détaillées des processus législatifs.

Publications

Le Bureau publie de nombreux rapports afin de fournir aux États et à leurs citoyens des informations sur ses activités, ainsi que sur la mesure dans laquelle les États respectent les engagements de l'OSCE. Il publie en outre des guides, des manuels et des lignes directrices sur des questions spécifiques dans diverses langues.

En 2007, le BIDDH a publié un guide intitulé *Handbook for Long-term Election Observers* (Guide à l'intention des observateurs électoraux de longue durée), qui fournit un aperçu du rôle et des responsabilités des observateurs de longue durée dans le cadre des missions d'observation. Le Bureau a publié son premier rapport annuel sur les crimes inspirés par la haine, qui décrit de façon succincte les caractéristiques des incidents motivés par la haine et donne des exemples de réactions efficaces des États. Il a publié un manuel intitulé *Toledo Guiding Principles on Teaching about Religions and Beliefs in Public Schools* (Principes directeurs de Tolède sur l'enseignement des religions et des convictions dans les écoles publiques) afin d'aider les États participants à promouvoir l'étude des religions et des convictions dans les établissements scolaires. Le BIDDH a coopéré avec plusieurs organisations à la publication de lignes directrices sur l'éducation à l'antisémitisme et la commémoration des jours du souvenir de l'Holocauste et il a également contribué à l'élaboration d'un ouvrage de référence destiné à faire mieux connaître la communauté musulmane en Espagne. Le Bureau a publié des lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique et son Groupe d'experts de la question, qui a rédigé les lignes directrices, a fourni une assistance aux États participants désireux d'adopter une législation dans ce domaine ou d'améliorer la législation existante.

Plusieurs autres ouvrages ont été achevés et seront publiés en 2008. il s'agit notamment d'un manuel sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme, d'un guide sur les droits de l'homme du personnel des forces armées, qui a été produit en coopération avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées situé à Genève, ainsi que d'un manuel de référence portant sur l'observation des procès et qui s'appuie sur l'expérience du BIDDH et des opérations de terrain de l'OSCE en Europe du Sud-Est.

Conférences et réunions

Le BIDDH organise chaque année de nombreuses conférences, réunions et tables rondes. Si certaines d'entre elles sont des manifestations qu'il est tenu d'organiser dans le domaine de la dimension humaine, d'autres prennent diverses formes telles que des réunions bilatérales avec des représentants de gouvernements, des séances de groupes de travail, des tables rondes pour représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales, des séminaires régionaux ou des conférences de haut niveau à l'échelle de l'OSCE. Quel que soit leur format, ces réunions offrent aux gouvernements ainsi qu'aux groupes et aux personnes intéressés de très précieuses occasions d'échanger des informations, de soulever des questions importantes et de prendre des décisions.

En 2007, les réunions sur la dimension humaine ont porté sur les thèmes suivants : liberté de réunion, d'association et d'expression ; promotion et protection des droits de l'homme ; lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants ; et participation et représentation effectives dans les sociétés démocratiques.

C'est là un sujet particulièrement important parmi les communautés rom et sinti, dont la participation à la vie publique est limitée. Pour examiner cette question de façon plus approfondie, une journée spéciale sur la participation politique des Roms et des Sintis a été organisée dans le cadre de la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*. Des recommandations y ont été formulées en vue de résoudre des problèmes tels que la faible participation des électeurs et le manque d'intérêt des partis politiques pour cet électorat.

Le BIDDH a également facilité des tables rondes entre autorités et représentants des Roms afin d'aider les États à appliquer le *Plan d'action en faveur des Roms et des Sintis*. Lors d'une conférence de l'OSCE à Bucarest, qui était consacrée à la lutte contre la discrimination, le BIDDH a organisé une activité parallèle sur les évictions forcées de Roms. Le personnel du Bureau a tenu des réunions en Italie avec des organisations non gouvernementales qui travaillent avec des enfants roms et sintis vulnérables à l'exploitation. En réaction à des rapports faisant état de brutalités policières, des membres du personnel du BIDDH, du Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales et de l'Unité pour les questions stratégiques de police se sont rendus en Roumanie afin d'y sensibiliser au problème et d'encourager l'adoption de mesures visant à faire disparaître cette pratique.

Le BIDDH coopère depuis plusieurs années avec les États participants pour promouvoir l'élaboration de stratégies nationales visant à protéger les victimes de la traite. En 2007, des membres du personnel du BIDDH se sont rendus dans ce cadre en Biélorussie, en Turquie, en Russie et au Royaume-Uni. En décembre, le Bureau a également organisé à Barcelone un atelier consacré à la question de l'indemnisation des victimes de la traite.

Le BIDDH était l'un des organisateurs de trois ateliers tenus au Kazakhstan, au Kirghizistan, et au Tadjikistan sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

En coopération avec la Présidence espagnole, le BIDDH a organisé à Vienne en septembre une conférence sur les victimes du terrorisme qui a porté sur des thèmes tels que la définition d'une victime du terrorisme, le soutien à leur apporter, des questions de justice et la façon dont la communauté internationale pouvait contribuer à améliorer la situation des victimes.

Pour seconder la Présidence, le BIDDH a également aidé à préparer la *Conférence de haut niveau sur la lutte contre la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels* qui a eu lieu à Bucarest en juin ainsi que la conférence *Intolérance et discrimination à l'égard des musulmans* qui s'est tenue à Cordoue en octobre.

Chef du Bureau :

M. l'Ambassadeur Christian Strohal

Budget approuvé : 14 939 900 €

www.osce.org/odihr

Haut Commissaire pour les minorités nationales

Les tensions ethniques constituent une source majeure de conflit dans la région de l'OSCE. Pour faire face à ces tensions et éviter la conflagration des conflits interethniques sur des questions relatives aux minorités nationales, le poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales a été créé en 1992 au Sommet d'Helsinki de la CSCE, le prédécesseur de l'OSCE.

Depuis qu'il a pris ses fonctions le 5 juillet, le Haut Commissaire s'est rendu dans les Balkans, dans le Caucase et en Asie centrale, où il a fait état de ses priorités et de ses préoccupations.

Le Haut Commissaire a toujours accordé une attention particulière aux relations entre les États et leurs ressortissants à l'étranger. Les tensions apparaissent souvent lorsque des États prennent des mesures unilatérales pour protéger leurs ressortissants ou leur venir en aide en dehors de leur juridiction souveraine. Cela étant, le Haut Commissaire a décidé d'élaborer un ensemble de recommandations destinées à préciser comment les États pouvaient apporter leur soutien aux personnes de même culture et origine ethnique, qui sont citoyens d'un autre pays, sans mettre à rude épreuve les relations interethniques ou bilatérales. Ces recommandations devraient être publiées en 2008.

Tout au long de l'année, le Haut Commissaire a suivi le débat qui s'est intensifié sur le thème de l'intégration. Dans le prolongement de l'étude des politiques d'intégration dans des sociétés plurielles effectuée l'année dernière, il a continué de s'intéresser à la question de savoir comment faire bénéficier l'ensemble des États participants de l'expérience acquise en matière d'intégration des minorités nationales.

Le Haut Commissaire a également poursuivi une initiative prise par son prédécesseur consistant à organiser des débats en Asie centrale sur la coopération régionale dans le domaine de l'éducation des minorités nationales. Des experts ont examiné la question de la formation des enseignants à Astana en février, de l'enseignement des langues à Bichkek en juin et des manuels et des programmes de cours à Tachkent en novembre.

Rapports par pays

Croatie. Le Haut Commissaire a continué de suivre de près la mise en œuvre de la *Loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales* et il s'est intéressé à la question de la représentation proportionnelle au sein de l'administration et de l'appareil judiciaire. Il a également suivi la question de la réintégration d'étudiants de différentes origines ethniques dans un certain nombre d'écoles de Slavonie orientale.

Estonie et Lettonie. Lors des rencontres qu'ils ont eues avec les autorités au cours de plusieurs visites, les conseillers politiques et juridiques du Haut Commissaire se sont entretenus des moyens de promouvoir une intégration plus poussée des minorités dans la vie publique et ont fourni des avis juridiques sur la naturalisation et sur la mise en œuvre des réformes de l'enseignement.

Géorgie. Lors d'une visite effectuée en Géorgie en novembre, le Haut Commissaire a confirmé le succès de deux programmes mis en place par son prédécesseur dans les régions de Samtskhe-Javakheti et de Kvemo-Kartli peuplées respectivement d'Arméniens et d'Azéris

et qui visaient à promouvoir l'intégration de ces minorités dans la vie politique, sociale et culturelle géorgienne. Le Haut Commissaire a décidé de poursuivre la mise en œuvre de ces programmes.

Le Haut Commissaire a apporté son appui à l'intégration de questions interethniques dans le programme de formation de la police de proximité géorgienne et à la rédaction d'un syllabus à l'intention de l'Académie de police de Tbilissi sur la police dans les sociétés multiethniques.

Il s'est félicité de l'adoption, en juillet, de la *Loi sur le rapatriement des Meskhètes* et s'est dit prêt à assister le Gouvernement géorgien dans le cadre de sa mise en œuvre.

En Abkhazie, le Haut Commissaire a lancé la deuxième phase d'un projet qui vise à former les professeurs de géorgien et d'abkhaze aux méthodes modernes d'enseignement interactif.

Kazakhstan. Le Haut Commissaire a aidé le Kazakhstan à trouver un juste milieu entre l'amélioration des connaissances de la langue d'État et le respect des droits linguistiques des minorités nationales. Pour ce faire, il a organisé deux stages sur les méthodes modernes de formation des adultes à la langue d'État et sur l'enseignement des langues maternelles des minorités et il a en outre prêté son soutien à un centre de formation en cours d'emploi pour professeurs de langues dans les écoles des minorités du Sud du Kazakhstan. Au cours de la visite qu'il a effectuée sur place en octobre, le Haut Commissaire a accepté de développer ces initiatives et s'est également entretenu avec les autorités sur les moyens d'améliorer la participation des minorités nationales aux processus électoraux.

Kirghizistan. Le Haut Commissaire a prêté son concours au Kirghizistan dans le cadre de la promotion de l'intégration des minorités dans les domaines de l'éducation, des langues, de la police et de la radiodiffusion. Au cours d'une visite au Kirghizistan en octobre, le Haut Commissaire s'est félicité des amendements apportés à la loi électorale qui ont introduit les listes de partis multiethniques.

Ex-République yougoslave de Macédoine. Au cours d'une visite effectuée en ex-République yougoslave de Macédoine en mai, le Haut Commissaire s'est entretenu des préoccupations que suscite la mise en œuvre de l'*Accord-cadre d'Ohrid* et, notamment, de la question de la représentation équitable de l'ensemble des communautés dans les services publics. Au cours d'un discours qu'il a prononcé à l'Université multilingue d'Europe du Sud-Est à Tetovo, le Haut Commissaire a évoqué les problèmes que pose l'enseignement dans une société multiethnique. Il a en outre préparé un camp d'hiver pour des élèves de l'enseignement secondaire appartenant à différents groupes ethniques.

Moldavie. Le Haut Commissaire a soutenu les efforts déployés par les autorités moldaves pour promouvoir l'enseignement de la langue d'État aux minorités nationales, car cela est des plus importants pour leur intégration dans la société moldave élargie. Un projet dans le cadre duquel la langue de l'État est enseignée gratuitement à des fonctionnaires dans des régions telles que la Gagaouzie et la Moldavie septentrionale, qui sont peuplées essentiellement de personnes appartenant à des minorités nationales, s'est poursuivi cette année. Ce projet bénéficie du plein soutien des autorités régionales. Le Haut Commissaire a également prêté son concours à des professeurs de journalisme pour l'élaboration d'un programme de cours sur les reportages objectifs.

Monténégro. Le Haut Commissaire a fourni assistance et expertise sur des questions relatives aux minorités nationales au cours du long processus de rédaction de la nouvelle Constitution, qui débutait lors de la visite du Haut Commissaire au Monténégro en avril. Il a commencé à conseiller le Gouvernement monténégrin sur la mise en œuvre de la Constitution.

Roumanie. Le Haut Commissaire a continué de suivre l'évolution de la situation concernant les projets de lois sur le statut des minorités nationales et celui sur les Roumains de l'étranger. Il a réaffirmé sa volonté d'aider les personnes qui s'emploient à favoriser l'excellence académique dans un environnement multiculturel à l'Université multilingue de Babes-Bolyai à Cluj-Napoca.

Le Haut Commissaire a nommé deux membres de son personnel pour appuyer l'initiative roumano-ukrainienne visant à observer conjointement la situation de la minorité roumaine en Ukraine et celle de la minorité ukrainienne en Roumanie. La deuxième phase des missions d'observation, couvrant différentes régions, s'est déroulée en mai et en juin.

Serbie. Le Haut Commissaire s'est rendu à Belgrade et à Pristina en septembre. Il a centré son attention sur la nécessité de mieux intégrer les minorités dans l'appareil judiciaire, la police et le secteur de l'éducation en Voïvodine et en Serbie du Sud. Il a appelé les parties à s'engager de façon constructive à mettre en place les conditions d'un retour significatif des Serbes au Kosovo. Il a également soulevé la question des communautés ethniques plus petites du Kosovo.

Il a accordé une attention considérable à la question de la réconciliation entre les deux plus importantes communautés du Kosovo. Il y a aussi participé à la promotion de la justice transitionnelle en étroite coopération avec le Centre international pour la justice transitionnelle. Des politiciens locaux, des responsables de l'élaboration des politiques et des guides d'opinion des communautés albanaise et serbe du Kosovo se sont rencontrés pour une deuxième série de consultations confidentielles à Stockholm en février à la suite d'une première rencontre qui s'était également déroulée à Stockholm l'année précédente. Les participants sont convenus que le processus de réconciliation était étroitement lié à la question du statut du Kosovo et que, là où c'était possible, il devait être rapproché de la région et, idéalement, confié au Kosovo lui-même. Le Haut Commissaire a poursuivi ses efforts visant à faire avancer ce processus, à la fois par le biais de la structure institutionnelle du Kosovo et en générant un débat public.

Tadjikistan. Le Haut Commissaire s'est rendu en mai à Douchanbé et, pour la première fois dans l'histoire de l'institution, dans la région septentrionale de Soghd. Il a visité des écoles enseignant dans les langues des minorités et s'est entretenu avec des dirigeants des minorités nationales. Il a également recueilli les avis des dirigeants tadjiks sur la situation des minorités parlant le Tadjik en dehors du Tadjikistan.

Turquie. Le Haut Commissaire a continué de développer ses contacts avec le Ministère turc des affaires étrangères dans le but d'instaurer un dialogue avec les autorités turques.

Turkménistan. Le Haut Commissaire s'est rendu en avril au Turkménistan où il a poursuivi son dialogue avec les autorités turkmènes sur l'enseignement dispensé dans les langues des minorités, la réinstallation de population et la liberté d'association.

Ukraine. En Ukraine, les relations interethniques en Crimée et l'intégration des Tatares de Crimée à la société ukrainienne, y compris en ce qui concerne les problèmes de logement, l'infrastructure, l'emploi, l'éducation et les droits de propriété foncière, sont restées une priorité du Haut Commissaire. Ce dernier a également encouragé la modification de la législation ukrainienne relative aux minorités afin de la mettre en conformité avec les engagements de l'OSCE et les normes du Conseil de l'Europe.

Une deuxième série d'ateliers approfondis ont été organisés dans le cadre de la poursuite du projet de formation lancé l'année dernière par le Haut Commissaire et qui visait à sensibiliser les fonctionnaires et les représentants de communautés ethniques de Crimée aux questions liées à la tolérance interethnique.

À la suite d'une visite en Ukraine effectuée en mai par un expert letton indépendant qui accompagnait une délégation du Bureau à la demande du Haut Commissaire pour étudier la situation concernant l'enseignement dans la langue maternelle et dans celle de l'État pour les minorités nationales en Crimée, le Haut Commissaire a étudié des moyens d'aider à résoudre ce problème complexe. Il a également tenté d'initier un dialogue en Crimée sur les normes internationales et les meilleures pratiques dans le domaine de la police.

Haut Commissaire :

*M. Knut Vollebaek à compter du 5 juillet,
succédant à M. Rolf Ekeus, dont le mandat s'est achevé le 30 juin*

Budget approuvé : 2 852 800 €

www.osce.org/hcnm

Représentant pour la liberté des médias

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a pour mission d'observer, dans les 56 États participants, les développements relatifs aux médias en ce qui concerne les engagements de l'OSCE en matière de liberté d'expression et des médias.

En 2007 le Représentant est intervenu auprès de gouvernements d'États participants de l'OSCE en plus de 100 occasions et a publié plus de 50 déclarations. Le Bureau a organisé deux conférences régionales, conduit quatre sessions de formation et publié plus d'une dizaine d'ouvrages et de rapports spécialisés.

Certains des thèmes et activités les plus notables dans le cadre de l'action du Bureau sont présentés ci-dessous.

Conférences régionales : accent sur l'autorégulation des médias

Le Bureau a continué de soutenir le journalisme régional en organisant les conférences sur les médias dans le Caucase du Sud et en Asie centrale qui ont eu lieu respectivement en octobre et en novembre. Des journalistes régionaux, des professionnels des médias et des représentants d'organisations non gouvernementales ainsi que des experts internationaux et régionaux se sont réunis pour discuter de la situation actuelle des médias dans leurs pays.

Cette année, les conférences étaient axées sur l'autorégulation des médias. Les participants ont évalué l'efficacité des divers mécanismes d'autorégulation – tels que codes d'éthique, conseils de la presse et médiateurs – et ont adopté des déclarations sur l'autorégulation des médias. Ils ont également examiné comment l'autorégulation pouvait renforcer le professionnalisme des journalistes et réduire le nombre de procès intentés contre les médias pour fautes professionnelles. Ces conférences n'auraient pas été possibles sans des contributions des gouvernements autrichien, allemand, irlandais, suédois et des États-Unis.

« L'autorégulation des médias est [...] une initiative de la société civile élaborée par des professionnels des médias. La meilleure façon pour les pouvoirs publics de contribuer au développement de l'autorégulation des médias consiste à garantir la liberté d'expression et le pluralisme tout en s'abstenant de réglementer le contenu des médias ».

– *Déclaration de Douchanbé sur l'autorégulation des médias, Tadjikistan, les 1er et 2 novembre*

Assistance juridique.

Le Bureau a continué de fournir une assistance juridique aux États participants de l'OSCE afin de mettre leur législation relative aux médias et à l'information en conformité avec leurs engagements à l'égard de l'OSCE.

Au Kazakhstan, le Bureau a examiné le projet de loi sur les médias et la *Loi sur l'édition*.

Le Bureau a procédé à un examen du projet de loi croate sur la confidentialité des données, qui a résulté en l'adoption d'une version améliorée de la loi conformément à certaines des recommandations formulées par le Bureau.

Celui-ci a également fait des observations sur le projet de loi biélorusse relatif à l'information et à sa numérisation et protection, observations que le Représentant a présentées au Président

de la Commission parlementaire des droits de l'homme, des relations ethniques et des médias au cours de sa visite en Biélorussie.

Le Bureau a soumis au Président du Parlement moldave une analyse du nouveau *Code audiovisuel* du pays et du *Règlement sur les licences de radiodiffusion*.

Enfin, en tant que co-organisateur d'un séminaire au Parlement européen à Bruxelles, le Bureau a été consulté dans le cadre de la rédaction de la *directive de l'Union européenne sur les services de médias audiovisuels*.

Visites de pays

Au cours d'une visite effectuée en Bosnie-Herzégovine en février, le Représentant a eu des entretiens avec le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine Christian Schwarz-Schilling, le Président du Conseil des Ministres Nikola Spiric, le Premier Ministre de la Republika Srpska Milorad Dodik et le Président de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska Igor Radojicic, ainsi qu'avec des membres de l'Agence de réglementation des communications, du Conseil de la presse, de l'Association des médias électroniques et de l'Association des journalistes. À la suite de cette visite, le Représentant a présenté un rapport intitulé *The State of Media Freedom in Bosnia and Herzegovina: The Public Service Broadcasting*.

Au cours d'une visite qu'il a effectué en Azerbaïdjan en avril, le Représentant a rencontré le Président Ilham Aliyev pour discuter de la liberté des médias dans le pays. Il a également rencontré le Président du Conseil national de la télévision et de la radio, Nushiravan Mahharamli, pour évoquer avec lui la suspension de la licence du radiotélédiffuseur privé ANS.

Au cours de sa visite au Kazakhstan pour participer au *Forum eurasien des médias*, où il a dénoncé la monopolisation des médias et la pénalisation du journalisme, le Représentant a rencontré Dariga Nazarbayeva, membre du Parlement Kazakh et chef du Congrès national de journalistes, pour s'entretenir d'un projet de loi sur les médias élaboré par des organisations de journalistes.

Publications

Le Bureau a rédigé plusieurs publications au cours de l'année :

Media as a Business présente les résultats des conférences régionales organisées par le Bureau en Asie centrale et dans le Caucase du Sud ;

Governing the Internet: Freedom and Regulation in the OSCE Region, qui a été publié en juillet, contient une présentation générale de la question de la gouvernance de l'Internet dans la région de l'OSCE et une compilation des rapports que certains États participants de l'OSCE ont consacré à ce sujet. Cette publication a été rendue possible grâce à des contributions de l'Allemagne et de la France ;

Freedom and Responsibility- Yearbook No. 8 décrit les activités menées par le Bureau au cours de l'année 2006.

Le Bureau a en outre élaboré six rapports spéciaux portant sur une vaste gamme de sujets et les a présentés au Conseil permanent. Les thèmes abordés étaient notamment les suivants :

accréditation des journalistes ; enregistrement des médias ; traitement réservé aux journalistes au cours des manifestations politiques ; accès à l'information dans l'espace de l'OSCE ; et soutien aux médias professionnels par des échanges entre pairs. Le rapport consacré à ce dernier sujet a été élaboré en réponse à une demande du Conseil ministériel tenu à Bruxelles en décembre 2006 concernant le « jumelage de médias ».

Violence à l'égard des journalistes

Les événements tragiques qui se sont produits tout au long de l'année 2007 dans la région de l'OSCE ont montré que la violence à l'égard des journalistes était un défi récurrent pour la liberté des médias dans le monde. Outre les nombreux incidents au cours desquels des professionnels des médias ont été victimes de menaces, d'harcèlement et de brutalités, les journalistes Alisher Saipov, Hrant Dink et Chauncey Bailey ont été assassinés respectivement au Kirghizistan, en Turquie et aux États-Unis.

Le Représentant a pris note avec satisfaction des efforts entrepris par la communauté internationale pour contrer cette tendance dangereuse. En décembre 2006, l'Organisation des Nations Unies a adopté sa résolution 1738 dans laquelle elle condamne les attaques perpétrées contre les journalistes dans des situations de conflit. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a rapidement suivi en adoptant la résolution 1535 intitulée *Menaces contre la vie et la liberté d'expression des journalistes*. Le Bureau a approuvé les deux documents.

Diffamation et calomnie

Le Bureau a continué de promouvoir la dépénalisation de la diffamation et son transfert complet aux juridictions civiles.

À ce jour, sept États participants de l'OSCE n'ont pas de sanctions pénales contre la diffamation et la calomnie : Bosnie-Herzégovine, Chypre, Estonie, États-Unis (au niveau fédéral), Géorgie, Moldavie et Ukraine. Plusieurs États participants ont aboli l'emprisonnement comme peine encourue pour diffamation. Cela n'a toutefois pas empêché que des journalistes continuent d'être poursuivis pour diffamation et calomnie dans un certain nombre d'États participants tout au long de l'année.

En 2007, le Bureau a soutenu les efforts visant à dépénaliser la diffamation en Albanie et a demandé au Gouvernement irlandais de supprimer les dispositions pénales qui subsistent dans son projet de loi sur la diffamation.

Internet

Le Bureau du Représentant a participé au *Forum sur la gouvernance de l'Internet* qui s'est déroulé sous la conduite de l'ONU à Rio de Janeiro, où il a tenu un atelier sur la *liberté d'expression en tant que problème de sécurité* qu'il a organisé avec le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le Bureau a également assisté à la conférence intitulée *Computers, Freedom and Privacy* à Montréal, où il a fait un exposé sur la réglementation du contenu de l'Internet en Europe.

En 2007, le Bureau est devenu l'un des membres fondateurs de la Coalition dynamique de l'ONU pour la liberté d'expression et la liberté des médias sur l'Internet. Ce projet de 2007 a été financé par l'Irlande et l'Allemagne.

Tolérance et non-discrimination

Le Bureau a continué de faire campagne contre l'interdiction faite aux médias, au nom de la tolérance dans les sociétés démocratiques, de couvrir des sujets sensibles. Le Représentant a évoqué cette question dans plusieurs discours, notamment à Moscou au *Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes*, à Bakou, dans le cadre de la réunion sur *le rôle des médias dans le renforcement de la tolérance et de la compréhension mutuelle* tenue par l'Organisation de la Conférence islamique, et à Varsovie, lors de la *Réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*.

Accès à l'information

La veille de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, le Représentant a annoncé la fin d'une étude sur l'accès des médias à l'information dans les États participants. Cette étude a porté sur les lois relatives à la liberté d'information, les règles régissant la classification de l'information, les lois punitives sur le non-respect du secret et la protection des sources confidentielles des journalistes. L'étude a montré que, si la plupart des gouvernements étaient devenus plus ouverts ces dernières années, bon nombre d'entre eux continuaient de donner une définition trop large aux secrets d'État, de sanctionner les journalistes pour avoir dévoilé des secrets et de ne pas offrir de protection adéquate aux sources anonymes. Cela rend des informations importantes inaccessibles au public. Les résultats de l'étude ont servi de base à la contribution du Bureau au processus de rédaction de la Convention européenne sur l'accès aux documents officiels, dont le Comité des droits de l'homme du Conseil de l'Europe débattait en fin d'année.

Projets en matière de formation

Les stages de formation visant à instaurer de meilleures relations entre l'État et les médias et à améliorer l'accès des journalistes à l'information détenue par les organes gouvernementaux sont devenus une caractéristique du Bureau. Cette année, il a tenu des stages de ce type en Biélorussie les 4 et 5 juin, en Ukraine le 12 septembre, en Arménie les 19 et 20 septembre et au Tadjikistan les 11 et 12 décembre. Ces activités avaient pour but d'accroître la confiance entre fonctionnaires et journalistes et de lutter contre les défis au journalisme professionnel tels que la corruption.

Le Bureau a en outre organisé, les 8 et 11 octobre, un séminaire de formation à l'intention des juges moldaves sur la législation relative à la diffamation et aux insultes. Les participants ont amélioré leurs connaissances des textes de lois moldaves en matière de diffamation et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Représentant :

M. Miklos Haraszti

Budget approuvé : 1 260 200 €

[*www.osce.org/fom*](http://www.osce.org/fom)